



Prescription de peine ou aménagements possibles

Par **Manon200191**, le **27/06/2017** à **15:53**

Bonjour , il y a plus de 9 ans j'ai fait une bêtise qui a donné lieu à une peine de prison de 1 an ferme dont 3 avec sursi, j'étais jeune et immature et en plus j'avais déjà fait 4 mois le jour de mon arrestation jusqu'au procès et je vous avoue que je l'ai très mal vécu puis 3 ans après mon jugement a eu lieu donc en janvier 2012 et là on me condamne à cette année de prison j'avais que 21 ans et je suis partie à l'étranger par peur. Aujourd'hui cela fait un peu plus de 5 ans et je viens de revenir sur le territoire car toutes ces années m'ont fait mûrir et j'ai une femme qui m'a soutenu je vais être papa et j'ai également trouvé un travail en CDI. Mon avocat me dit que ma peine sera prescrite en juillet 2018 mais je ne peux pas laisser ma femme avec ce stress tous les jours de ne pas me revoir le soir. Pensez-vous que je puisse aménager ma peine auprès du juge d'application ? Ou une autre solution ? Merci pour vos réponses.